

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation Le 03 septembre 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire de Capinghem,

Etalent présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Etalent absents : BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : LIETARD Guillaume pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, FICHELE Marie-Claude pouvoir à TRICOIT Antoine, LACRAMPE Thibault pouvoir à WIDHEN Thierry, PRUVOST Ingrid pouvoir à CATTOEN Eugénie.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Modification des délégations du Conseil municipal au Maire

Numéro de la délibération : CM260910_D11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° CM2603-D05 en date du 21 mars 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n° CM260420-D02 en date du 20 avril 2026 modifiant les délégations accordées au Maire ;

Considérant qu'il convient de compléter les délégations accordées à Monsieur le Maire afin de permettre à la commune de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux biens municipaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De compléter les délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par la délégation suivante :

25° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

- De préciser que les délibérations n° CM2603-D05 du 21 mars 2026 et n° CM260420-D02 du 20 avril 2026 sont annexées à la présente délibération et demeurent applicables pour

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25 SEP. 2026

ID : 059-215901281-20260910-CM260910_D11-DE

S²LO

l'ensemble des délégations qu'elles contiennent, sous réserve de la modification apportée par la présente délibération.

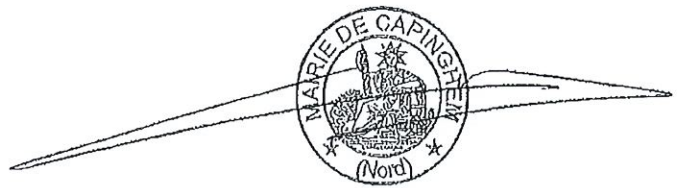
Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 2.3.SEP. 2026